



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

### 1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

#### PRÉSENCES ( lors de l'ouverture de l'assemblée)

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

M. Richard Gagné, directeur général, est également présent.

#### **1 .Ouverture et constat de Quorum**

À 20h00, Monsieur Gaétan Morin, maire, après avoir constaté le quorum, déclare la présente séance extraordinaire ouverte.

Conformément à l'article 157 du code municipal du Québec, les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare ont tous reçu l'avis de convocation prévu par la Loi transmis par courriel par le directeur général dans les délais requis pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – règlement numéro 382-2015 sur les travaux de réfection routier 2015-2016
4. Embauche agent de sécurité – travaux réparation pont route 343 (Ste-Ambroise)



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015**

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**No 157-2015**

**Suivant la proposition de : Marcel Thériault**

**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**

**Il est résolu :**

**QUE** le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 382-2015**

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par M. Gilles Arbour, un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 382-2015 ayant pour objet de décréter la réalisation des travaux de réfection d'une partie du réseau routier municipal et décrétant une dépense au montant de 2 000 000\$ afin d'en prévoir le coût et prévoyant le financement de cette somme par un emprunt remboursable sur une période de 20 (vingt) ans. M. Gilles Arbour demande également dispense de lecture dudit règlement.

**4. Embauche agent de sécurité – travaux réparation pont route 343 (Ste-Ambroise)**

**No 158-2015**



### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015**

**ATTENDU QUE** des travaux de reconstruction du pont situé sur la route 343 aux limites de la municipalité seront exécutés en 2015 par le Ministère des Transports et fera l'objet de déviation de la circulation lourde de ce tronçon routier sur notre territoire ;

**ATTENDU QU'il** est important que cette interdiction du trafic routier lourd respecte la signalisation qui sera installée à cet égard soit respectée afin de ne pas endommager le réseau routier municipal ;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Réal Payette**

**Dûment appuyée par : Carolle Picard**

**Il est résolu :**

**QUE** la municipalité procède à l'embauche d'un (e) agent de sécurité qualifié sur une base temporaire à tarif horaire, durant la période qui sera décidé par le conseil, et qui sera chargé de surveiller le trafic routier lourd afin que soit respecté l'interdiction de circuler dans les zones interdites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)**

Aucune question du public.

### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**No. 159-2015**

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Danielle Morin**

**Dûment appuyée par : Shany Leblanc**

**Il est résolu :**



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015**

**QUE** la présente séance extraordinaire du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h15.

---

M. Gaétan Morin,  
Maire

---

Richard Gagné  
directeur général